

Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	Mauritanie		
Intitulé/Numéro	Référence: T05-EUTF-SAH-MR-02 Renforcement des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite		
Coût total	Coût total estimé: 3 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 3 000 000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	<i>Gestion directe – octroi direct de subvention</i>		
Code CAD	15160	Secteur	Droits de la personne
Domaine d'intervention du Fonds Fiduciaire	Objectif n° 4: Amélioration de la gouvernance, prévention des conflits et réduction de la migration irrégulière et force		
Domaine d'intervention du Plan d'action de La Valette	Domaine 3. Protection et asile		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Les enfants sont les personnes les plus vulnérables dans le contexte migratoire, face aux risques de devenir victime de la traite et autres formes d'exploitation et violence liées à la mobilité humaine non sécurisée. Pour cette raison, la protection de l'enfance doit être une priorité des politiques et des stratégies migratoires de tous les pays, qui doivent veiller à la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant. Aussi, pour contribuer à la prévention de la migration non sécurisée, et les risques qui y sont associés, il est nécessaire de sensibiliser la population autour de la dimension réelle de ces risques et informer des possibilités de migration légale offrant des opportunités de développement des jeunes.

Cette intervention vise à contribuer à accroître la protection de l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite en Mauritanie, répondant ainsi à l'objectif général du Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour le Sahel et bassin du Lac Tchad en matière de meilleure gestion de la migration à travers les axes de travail suivants:

- Identifier les mécanismes nécessaires pour protéger les enfants migrants contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, conformément aux traités internationaux.
- Soutien et formation pour les fonctionnaires publics et les autorités compétentes sur la protection des enfants, et procédures sensibles sur l'identification, l'évaluation, les entretiens et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Appuyer les Systèmes de Protection de l'Enfance (SPE) en place, ainsi que la société civile œuvrant pour l'appui des SPE. .
- Conception et réalisation de campagnes de sensibilisation sur les risques liés à la migration, en utilisant une méthodologie de pairs (méthodologie de formation entre personnes de même âge et ou situation sociale).

Au niveau des politiques nationales, le projet est aligné sur la Stratégie Nationale de Gestion de Migrations (SNGM), sur la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance ainsi que sur les actions d'autres bailleurs de fonds œuvrant dans ce domaine. Une attention spéciale sera prêtée aux régions frontalières avec le Sénégal et le Mali, et les grandes villes comme Nouakchott et Nouadhibou, qui concentrent le plus grand nombre d'enfants susceptibles d'être attirés par l'émigration non sécurisée ou convoités par les organisations criminelles et les extrémistes.

Ce projet sera mis en œuvre par Save the Children avec les partenaires suivants :

- Institutions étatiques composant les Systèmes de Protection de l'Enfance et les autres institutions chargées des enfants migrants en Mauritanie.
- Associations de la Société Civile en Mauritanie travaillant dans la prise en charge de l'enfance migrante et /ou victimes de la traite. Associations de jeunes pour les campagnes de sensibilisation.
- Agences Internationales opérant dans le domaine de la migration de l'enfance en Mauritanie.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

Mise à part l'adoption de mesures législatives, la Mauritanie a démontré des efforts modestes pour protéger les victimes de la traite et plus particulièrement les enfants. Les montants alloués dans le budget national pour prévenir la traite ou prendre en charge les victimes ne sont pas suffisants et se limitent pour l'essentiel à assurer l'abri, la nourriture, des soins médicaux basiques, et la formation à certains métiers. Le Gouvernement a financé conjointement avec l'UNICEF depuis 2007 six centres à Nouakchott qui fournissent la protection aux enfants indigents et victimes de la traite. Ces centres, qui assurent des soins médicaux de base et nutritionnels, fonctionnent difficilement en dépit de besoins apparents et croissants. Sur le plan légal, les faiblesses constatées dans le cadre légal, institutionnel et opérationnel de la gestion de la migration augmentent la vulnérabilité des enfants, filles et garçons, et adolescents migrants.

Dans un contexte de radicalisation croissante, de chômage élevé (près de 31% de la population active selon la Banque mondiale en 2013) et alors que l'Etat éprouve de sérieuses difficultés à offrir aux plus jeunes des perspectives d'avenir dans leur pays, la tentation de céder à l'argent facile des trafics ou celle de fuir vers des territoires réputés plus cléments, est réelle. Ainsi, une action en faveur de la protection de l'enfance contre toute forme de traite, visant à sensibiliser aux risques de la migration non sécurisée tout en informant sur les possibilités de la migration légale s'avère nécessaire.

2.2.2. Contexte sectoriel: politiques et enjeux

A niveau national cette intervention s'intègre dans le cadre des différentes Stratégies Nationales développées dans les dernières années en Mauritanie, dans lesquelles l'enfant est reconnu en tant que sujet de droit ayant des besoins spécifiques auxquels seules des actions spécifiques et adaptées peuvent répondre. Ce projet s'alignera sur la **Stratégie Nationale de Gestion de Migrations** pour laquelle l'enfance, du fait de sa vulnérabilité, doit pouvoir bénéficier de mesures spécifiques. La présente action est en adéquation avec l'Axe 1 de la Stratégie "Cadre de gestion et mesure de la migration, Appui aux actions visant à une meilleure connaissance et mesure de la migration" et l'Axe 3 "Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile" dans ces deux composantes, "Amélioration de l'information sur les migrations en partenariat avec les media" et "Sensibilisation de la population et des acteurs au phénomène de traite des enfants migrants". L'action proposée s'inscrit également dans la philosophie de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance, dans laquelle la traite et la migration sont deux thématiques importantes sur lesquelles le Gouvernement mauritanien considère qu'il est primordial de travailler. Cependant, dans cette dernière stratégie, les aspects plus particuliers des enfants migrants, victimes de traite restent à développer à tous les niveaux et d'une manière plus organisée et coordonnée entre les différentes parties concernées. La présente action contribuera à appuyer les efforts des autorités mauritaniennes en ce sens.

Au niveau régional, l'action proposée s'intègre dans les différents accords et actions mis en place par la CEDEAO et la Mauritanie. Au niveau de l'Union européenne, l'action proposée cadre avec les politiques de migration et les différentes stratégies sectorielles (Justice, Migration et Protection de l'Enfance). L'action s'intègre dans le PIN 11^{ème} FED, sous l'axe État de droit dont l'un des objectifs est la gestion intégrée des frontières et la professionnalisation des Services publics responsables en la matière. Le projet correspond encore aux différents Cadres stratégiques visant à promouvoir le dialogue et la coopération sur la migration avec les pays d'Afrique: l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM) initialement adoptée en 2005, le

Dialogue Afrique-UE sur la Migration et la Mobilité renouvelé lors du 4ème Sommet UE-Afrique (avril 2014), le Processus de Rabat (juillet 2006) rassemble les gouvernements de 55 pays européens et africains (Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre), avec la Commission européenne et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

2.3. Enseignements tirés

Au vu de ce qui précède, un partenariat avec Save the Children (SC), qui intervient en Mauritanie depuis 2006 avec comme mission la défense des droits de l'enfance, se justifie. SC fournit en effet un appui (i) au MASEF pour le développement et la mise en place des mécanismes de protection contenus dans la Stratégie Nationale de protection de l'enfance (TRP, SCPs) et pour traiter de thématiques spécifiques (violence sexuelle contre les enfants, les enfants de la rue, les talibés.) SC appuie (ii) également les autres corps de professionnels concernés (Magistrats, avocats, police, médecins, partenaires de la société civile).

SC a des expériences réussies dans le renforcement des institutions gouvernementales et en particulier du Système de Protection de l'Enfance. SC a également appuyé la participation de la société civile opérant dans le domaine de la protection de l'enfance pour sa collaboration dans les systèmes de protection au niveau communautaire. SC a ainsi développé des approches innovantes combinant le renforcement de compétences des institutions de l'État et des organisations de la société civile dans la lutte contre la migration non sécurisée et la prévention de la traite des êtres humains

A noter encore l'expérience singulière dont bénéficie SC en matière de procédures d'investigation sur le crime comme la Cartographie Géographique et Sociale des itinéraires de la traite que SC a développé dans divers pays et régions. Une autre caractéristique innovante est l'intégration de la participation des enfants et des jeunes dans la prévention de la traite des êtres humains. Les enfants formés dans ce domaine agissent comme moteur de l'information pour les autres enfants dans leurs communautés permettant la soutenabilité des actions de sensibilisation.

La proposition identifiée se base ainsi sur l'expérience programmatique et technique de SC dans le domaine de la Migration/Protection de l'Enfance. L'expérience acquise dans ce domaine depuis une dizaine d'années en Mauritanie, les relations établies avec les autorités nationales, locales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile font de Save the Children un partenaire incontournable et fiable dès lors qu'il s'agit de lutter contre la traite des enfants et la migration illégale.

Problèmes et domaines d'appui prioritaires:

- Concernant les aspects légaux, politiques et institutionnels: non-adéquation de la législation nationale aux traités internationaux ratifiés et non-application des lois par manque de connaissance et volonté politique, ce qui empêche une réponse efficace aux besoins spécifiques de protection.
- Manque d'informations sur la question de la migration des enfants, sur la traite et sa magnitude. La SNGM, signale qu'il est nécessaire d'évaluer tout ce qui concerne la traite des enfants migrants.
- Sur cette base, il est donc impératif d'accompagner les différentes parties quant aux connaissances, compétences et outils de protection de l'enfance. La complexité de la thématique entraîne la nécessité d'actions conjointes et coordonnées entre les différents acteurs et secteurs

pour donner des réponses cohérentes et efficaces (Ministères, Société civile, PTF et société en générale).

- Méconnaissance des risques associés à la migration forcée et des options de développement liées à la migration volontaire et informée

Le projet propose dès lors de renforcer les actions déjà en place dans le cadre des différents politiques et stratégies nationaux et d'appuyer le développement d'un modèle plus cohérent qui intègre les efforts de prévention et protection fondés sur une approche de Droits de l'Enfant.

2.4. Actions complémentaires

Au niveau thématique l'action viendra compléter les actions de la Délégation de l'Union européenne, GIZ, OIM, AECID, ainsi que les différentes actions dans le domaine de l'enfance menés par le MASEF et ses partenaires (Unicef et société civile nationale et internationale) et initiatives existantes dans le domaine de l'enfance en mouvement comme le Réseau Afrique Occidentale (RAO) qui a pour but la protection et la réinsertion sociale et professionnelle des enfants en déplacement et en situation vulnérable dans le contexte transnational de l'Afrique de l'Ouest présent en Mauritanie.

2.5. Coordination des bailleurs

Au niveau territorial, l'action sera mise en œuvre dans le respect des mécanismes de protection et de coordination existants : les Tables Régionales de Protection (TRP) au niveau régional et les Systèmes de Protection de l'enfance (SPC) au niveau communal. SC agira en étroite collaboration avec les bailleurs intervenant déjà dans le domaine et participera à tous les groupes sectoriels existants.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs

L'Objectif Général du projet est de contribuer à l'amélioration de la gestion des flux migratoires en Mauritanie, par une action ciblée sur la jeunesse.

L'objectif spécifique est d'accroître la protection de l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite.

3.2. Résultats escomptés et activités principales

R1: Les mécanismes nécessaires pour protéger les enfants migrants conformément aux traités internationaux et avec une approche fondée sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant sont identifiés et mis en oeuvre.

- A1.1. Conception et mise en œuvre d'un processus de plaidoyer auprès des autorités compétentes en vue de l'adoption de certaines dispositions juridiques et de l'adoption de politiques publiques incorporant les normes internationales des droits de l'homme applicables aux enfants migrants,
- A1.2. Études sur la dimension de la migration et de la traite des enfants en Mauritanie.

R2: Les capacités des institutions en charge de la protection de l'enfance et plus spécifiquement des enfants migrants sont renforcées (formation, assistance technique et fourniture d'équipements appropriés).

- A2.1. Formation des fonctionnaires et agents en charge de la protection des enfants migrants aux actions de protection contre le trafic et la traite conformément aux traités internationaux en mettant l'accent sur l'approche basée sur les droits de l'homme et de l'enfance. Plus spécifiquement, ces formations permettront de sensibiliser les agents compétents sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant
- A2.2. Formation des fonctionnaires et agents en charge des enfants migrants aux outils de cartographie géographique et sociale des itinéraires de la traite et le trafic des êtres humains. Il s'agit de se doter d'un outil d'analyse fondé sur l'enquête et l'action pour l'étude de la traite des enfants.
- A2.3. Equipement des institutions travaillant avec les enfants migrants ou les victimes de la traite afin de créer des environnements amiables et protecteurs de l'enfance.
- A2.4. Organisation d'échanges portant sur les formations professionnelles et l'expérience acquise entre fonctionnaires publiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest/pays avoisinants.
- A2.5. Appui et formations des autorités judiciaires et des acteurs de la justice pour le traitement des cas de traite des enfants en mettant l'accent sur les droits de l'enfant.

R3: Les systèmes formels et communautaires de protection de l'enfance contre les risques liés à la migration non sécurisée et la traite des êtres humains sont renforcés, avec un accent particulier sur les risques auxquels font face les enfants (garçons et filles) et les adolescents en Mauritanie.

- A3.1. Soutien aux institutions du système de protection pour la mise en place de procédures opérationnelles standard afin d'identifier et orienter les enfants migrants, spécialement ceux non accompagnés et les enfants victimes de la traite et pour la fourniture d'une assistance intégrale.
- A3.2. Établissement de mécanismes de coordination pour le contrôle/travail en réseau entre les autorités et la société civile dans l'identification, le repérage, la dérivation et la prise en charge des enfants migrants non accompagnés et victimes de la traite.
- A3.3. Renforcement des compétences des fonctionnaires participant aux SPE et de la société civile sur l'identification, l'assistance spécifique et la protection des victimes de la traite des êtres humains en mettant l'accent sur la nécessité de protéger les enfants.
- A3.4. Soutien aux organisations de la société civile pour l'assistance psychosociale, la réhabilitation et la réintégration socio familiale des enfants migrants non accompagnés et les enfants victimes de la traite des êtres humains.
- A3.5. Soutien aux organisations prenant en charge les enfants et les adolescents à risque dans l'objectif d'identifier les besoins spécifiques pour la protection des mineurs victimes de trafic, traite des êtres humains, d'exploitation, d'abus et d'autres formes de violence.
- A3.6. Organisation d'échanges portant sur les formations professionnelles et l'expérience acquise entre les acteurs de la société civile dans la région de l'Afrique de l'Ouest/pays avoisinants

R4: Les connaissances de la population sur les possibilités de migration légale et les dangers de la migration non sécurisée sont améliorées.

- A4.1. Conception et développement d'une campagne de sensibilisation portant sur les possibilités de migration légale et les dangers de la migration non sécurisée: Campagnes de radiodiffusion, Diffusion de brochures et d'affiches dans les principales villes d'origine et de transit de migrants, Campagne de sensibilisation des organisations des jeunes ciblant les enfants (méthodologie de pairs, entre personnes de même âge et/ ou situation sociale).
- A4.2. Réalisation d'activités de plaidoyer auprès des universités, centres de formation et entreprises pour encourager la migration professionnelle réglementée et les échanges d'étudiants avec les universités espagnoles.

3.3. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Manque de volonté politique pour soutenir les actions. Changements de priorités politiques, nationales et internationales.	M	Sensibilisation, plaidoyer et travail continu pour l'appropriation de l'intervention. Le programme est fondé sur une étroite collaboration avec les autorités locales et nationales
Crises humanitaires diverses dans la région qui impliquent des changements de priorités	M	
Les communautés et familles n'adhèrent pas aux messages de sensibilisation	F	Avant les campagnes de sensibilisation, un diagnostic de connaissances, attitudes et pratiques (CAP) sera réalisé. Utilisation des canaux de sensibilisation adaptés aux différents publics. Séances de sensibilisation réalisées par des pairs.
L'insécurité dans la zone d'intervention et résistance possible des réseaux de trafics	M	Intervention dans des zones considérées sûres par rapport aux normes sécurité des autorités. Protocole de sécurité actualisé et opérationnel. Coordination avec des instances gouvernementales.
Manque d'intérêt des intervenants à se coordonner, les différentes actions n'ont pas un cadre de coordination/concertation existant	F	Réactualisation des compromis d'acteurs et mobilisation autour de la question, leadership des institutions renouvelé.

3.4. Questions transversales, en particulier les aspects genre et changements climatiques

Approche genre – Le projet portera une attention particulière aux questions de genre. Les diagnostics intégreront une analyse des structures de pouvoir et des rôles attribués aux femmes et aux hommes par la communauté, des formes de violence dont les filles et garçons sont victimes. Les structures locales, que le projet établira ou renforcera, respecteront une parité de genre. Lors de la prise en charge par les services, le respect des besoins spécifiques des filles et garçons fera partie intégrante du protocole de prise en charge et de suivi.

Approche environnementale - Les activités entreprises dans ce projet n'auront pas un impact négatif sur l'environnement en raison de la nature même de l'intervention.

3.5. Parties prenantes

Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance doit viser à la fois les Institutions Publiques mais aussi la Société Civile. Une intervention à ces deux niveaux est nécessaire dès lors que l'on aborde la protection des enfants dans des contextes de migration, des enfants victimes de traite et d'autres risques liés à la migration comme l'abus, l'exploitation et d'autres formes de violence.

Au niveau institutionnel, les parties prenantes seront la Direction de l'Enfance (MASEF) pour tout ce qui concerne l'enfance et sa protection. Un accompagnement et renforcement des compétences du personnel aux niveaux central et régional sera réalisé afin de les familiariser avec les différents mécanismes de protection de l'enfance existants en Mauritanie. Seront également concernés le Ministère de la Justice et les différents collectifs en relation avec les lois et le droit (magistrats, avocats,...).

Au niveau de la Société Civile mauritanienne, sont considérées comme parties prenantes les organisations qui opèrent dans le domaine de la migration et/ou de la protection de l'enfance, et sur les différentes initiatives de lutte contre la traite de l'enfance. Un accompagnement et une dotation en outils et renforcement des capacités seront réalisés pour une meilleure connaissance de la question et la recherche de solutions adaptées aux besoins spécifiques de protection des enfants.

L'objectif sera également de collaborer avec les associations très actives dans le domaine de la protection et la traite. Les acteurs envisagés sont membres des différents mécanismes de protection de l'enfance en Mauritanie au niveau national, régional et national:

- ACTIONS, association membre des SPC/TRP et accompagnateur du MASEF dans la mise en place du SPE au Gorgol. Membre du Réseau d'Afrique de l'Ouest (RAO)
- Association des Femmes Chefs de Famille-AFCF, membre des SPC/TRP dans des différentes régions et point focal du RAO.
- NewVision, association qui participe au SPE dans la région de Brakna. Membre du RAO.
- SOS Pairs Éducateurs, association travaillant dans le domaine de la sensibilisation entre pairs.

Ces associations seront à la fois bénéficiaires des actions du projet et pourront être chargées de la mise en œuvre de certaines activités lorsque celles-ci se déroulent dans leurs zones d'intervention. Vu l'ampleur de l'action, la modalité de gestion sera à définir, ainsi que le nombre exact de partenaires locaux à associer.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en oeuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 36 mois à compter de la date d'approbation de la présente action par le board du Trust Fund.

4.3. Modules et volets de mise en œuvre

Gestion directe – Octroi direct d'une subvention – Save the Children

a) Objectif de la subvention, domaines d'intervention, priorités

L'objectif de la subvention est de renforcer la capacité de Save the Children à mettre en place une stratégie de protection des enfants migrants à travers le renforcement des mécanismes de protection de l'enfance migrante et/ ou victimes de traite, en mettant l'accent sur l'appui et la formation des fonctionnaires publics. La conception et mise en marche de campagnes de sensibilisation sur les risques liés à la migration utilisera une méthodologie de pairs et contribuera à l'autonomisation des enfants et des jeunes tout en sélectionnant les messages et l'approche les plus pertinents en accord avec le contexte socio-économique des communautés. Ceci sera réalisé en appuyant les coalitions de jeunes et ceux organisés en réseaux de pairs pour diriger des initiatives de promotion de la sensibilisation et de changement de comportement.

Les actions seront exécutées par les bureaux de SC en Mauritanie, à Nouakchott et Kaedi (Gorgol), en s'appuyant sur des partenaires locaux pour certaines actions. SC assurera la coordination globale des différents axes de l'intervention et de leur cohérence avec les autres actions de SC en Mauritanie. SC endossera également le rôle de représentation et de liaison avec les partenaires institutionnels et bailleurs de fonds. SC sera enfin responsable de la gestion technique et économique globale de l'action. Pour ce faire, seront spécialement recrutés un responsable financier, une assistance technique Enfance en mouvement, une Assistance technique en Communication.

L'action sera coordonnée par un comité opérationnel/comité de pilotage qui réunira un représentant du MASEF et du MJ, ainsi que SC et les autres partenaires intervenant dans l'exécution de l'action. Son rôle sera d'assurer la cohérence stratégique de l'intervention en Mauritanie, veiller au bon déroulement de l'action, ainsi que proposer et prendre les mesures adéquates en réponse aux problèmes éventuellement identifiés dans la phase de mise en oeuvre, ainsi que valider les messages clés de sensibilisations dans le cadre de l'intervention. Son rôle sera d'assurer la cohérence, la coordination et la vision globale de l'intervention.

Le groupe de Traite, Trafique et Enfance (TTE) au sein de la DPJE sera redynamisé par la présente action. Il s'agit en effet d'un groupe dont l'implication renforcera l'efficacité et l'impact du projet dans la mesure où cela permettra d'encadrer les actions et efforts de différents acteurs dans le TTE au niveau national et de renforcer l'ancrage institutionnel et donc l'appropriation de l'action.

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à Save the Children.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie pour plusieurs raisons. Save the Children est active sur le territoire mauritanien depuis dix ans, elle a su développer des relations et des liens de confiance avec les acteurs institutionnels locaux, nationaux mais également avec la société civile intervenant en faveur de la lutte contre la traite des enfants. SC propose par ailleurs d'agir dans deux grands centres urbains, où se concentrent le plus les cibles potentielles de la migration non sécurisée et de la traite. SC dispose enfin d'expériences positives de collaboration avec les bailleurs de fonds présents en Mauritanie, notamment la Commission européenne, ce qui en fait un partenaire privilégié par rapport à d'autres structures opérant dans le domaine.

4.4 Budget indicatif

Composantes	Montant total (EUR)
<i>Gestion directe – Subvention directe à Save the Children</i>	3 000 000
<i>Résultat 1: Les mécanismes nécessaires pour protéger les enfants migrants conformément aux traités internationaux et avec une approche fondée sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant sont identifiés</i>	210.000
<i>Résultat 2: Les capacités des institutions en charge de la protection de l'enfance et plus spécifiquement des enfants migrants sont renforcées (formation, assistance technique et fourniture d'équipements appropriés)</i>	840.000
<i>Résultat 3: Les systèmes formels et communautaires de protection de l'enfance contre les risques liés à la migration non sécurisée et la traite des êtres humains sont renforcés, avec un accent particulier sur les risques auxquels font face les enfants (garçons et filles) et les adolescents en Mauritanie</i>	630.000
<i>Résultat 4: Les connaissances de la population sur les possibilités de migration légale et les dangers de la migration non sécurisée sont améliorées</i>	420.000
<i>Gestion/coordination (y compris les coûts indirects)</i>	710.000
<i>Communication et visibilité</i>	15.000

<i>Évaluations et audits</i>	35.000
<i>Imprévus</i>	140.000
TOTAL DE L'ACTION	3.000.000

4.5. Évaluation et audit

Une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes sera réalisée par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandée par la Commission.

La Commission assurera une évaluation régulière de l'action à travers le dispositif de Monitoring Orienté vers les Résultats (Result Oriented Monitoring) par l'intermédiaire de consultants indépendants. Le dispositif ROM de la Commission vient en appui au suivi interne et régulier des services de la Commission.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'opérateur de l'action et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

4.6 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

Matrice indicative du cadre logique

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	Contribuer à accroître la protection de l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite en Mauritanie			
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<ul style="list-style-type: none"> – OS1: Identifier les mécanismes nécessaires pour protéger les enfants migrants conformément aux traités internationaux et avec une approche fondée sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. – OS2: Renforcer les capacités des fonctionnaires publics et des autorités compétentes en charge de la protection de l'enfance et plus spécifiquement des enfants migrants en intégrant une dimension droits de l'homme et droit de l'enfance. – OS3: Appuyer et former des acteurs opérant dans le cadre des Systèmes de Protection de l'Enfance (SPE) ainsi que la société civile œuvrant pour l'appui des SPE tout en renforçant les mécanismes de coordination entre ces différents acteurs. – OS4: Sensibiliser les populations aux possibilités de migration légale et aux dangers de la migration non sécurisée 			

	comme l'abus, l'exploitation et la traite des êtres humains.			
Résultats	(I) Les mécanismes nécessaires sont identifiés pour protéger les enfants migrants conformément aux traités internationaux et avec une approche fondée sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant.	# modifications et / ou applications des politiques publiques et/ ou des dispositions juridiques qui améliorent les mécanismes de		
	(II) Les capacités des institutions dont le mandat de la gestion des cas d'enfants migrants ont été renforcées sous forme de formation et d'assistance technique et la fourniture d'équipements appropriés.	# fonctionnaires formés aux droits des enfants migrants, la traite et les droits de l'enfant. # Cas de trafic et de traite enquêtés et portés devant les tribunaux		
	(III) Les systèmes formels et communautaires de protection de l'enfance ont été renforcés contre les risques liés à la migration non sécurisée et la traite des êtres humains en mettant en particulier l'accent sur les risques auxquels font face les enfants –garçons et filles- et les adolescents en Mauritanie.	# de personnes formées qui sont en mesure de protéger les enfants de la migration non sécurisée et la traite % de programmes de		
	(IV) Les connaissances de la population sur les possibilités de migration légale et les dangers de la migration non sécurisée sont améliorées.	# des campagnes de sensibilisation conçues et mises en œuvre		
Activités Principales	(I) Conception et mise en œuvre d'un processus de plaidoyer auprès des autorités compétentes en vue de l'adoption de certaines dispositions juridiques et de l'adoption de politiques publiques incorporant les normes internationales des droits de l'homme applicables aux enfants migrants; Études sur la dimension de la migration et de la traite des enfants en Mauritanie.			

	<p>(II) Les fonctionnaires et agents en charge des enfants migrants sont formés dans les actions de protection contre le trafic et la traite conformément aux traités internationaux en mettant l'accent sur l'approche basée sur les droits de l'homme et de l'enfance; Fonctionnaires et agents en charge des enfants migrants sont formés sur l'outil de la cartographie géographique et sociale des itinéraires de la traite et le trafic des êtres humains. Il s'agit de se doter d'un outil d'analyse fondé sur l'enquête et l'action pour l'étude de la traite des enfants; Les Institutions qui travaillent avec les enfants migrants ou les victimes de la traite sont équipés pour créer des environnements amiables et protecteurs de l'enfance; Échanges de formation professionnelle et d'expériences entre fonctionnaires publiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest/pays avoisinants; Appui et formations aux autorités judiciaires et aux acteurs de la justice pour le traitement des cas de traite des enfants en mettant l'accent sur les droits de l'enfant.</p>			
	<p>III) Soutien aux institutions du système de protection pour la mise en place de procédures opérationnelles standard afin d'identifier et orienter les enfants migrants, spécialement ceux non accompagnés et les enfants victimes de la traite et pour la fourniture d'une assistance intégrale; Établissement de mécanismes pour le contrôle/travail en réseau entre les autorités et la société civile dans l'identification, repérage, dérivation et prise en charge des enfants migrants non accompagnés et victimes de la traite; Fonctionnaires participants aux SPE et la société civile renforcés sur l'identification, l'assistance spécifique et protection des victimes de la traite des êtres humains en mettant l'accent sur (la nécessité de protéger) les enfants; Soutien aux organisations de la société civile pour l'assistance psychosociale, la réhabilitation et la réintégration socio familiale des enfants migrants non accompagnés et les enfants victimes de la traite des êtres humains; Soutien aux organisations qui prennent en charge les enfants et les adolescents à risque dans l'objectif d'identifier les besoins</p>			

	<p>spécifiques pour la protection des mineurs victimes de trafic, traite des êtres humains, d'exploitation, d'abus et d'autres formes de violence; Échanges de formation professionnelle et d'expériences entre les acteurs de la société civile dans la région de l'Afrique de l'Ouest/pays avoisinants.</p>			
	<p>(IV) Un Diagnostic CAP (Connaissances, Attitudes et Pratiques) réalisé sur la perception de la migration par la population; Une campagne de sensibilisation conçue et développée sur les possibilités de migration légale et les dangers de la migration non sécurisée: Campagnes de radiodiffusion, Diffusion de brochures et d'affiches dans les principales villes d'origine et de transit de migrants, Campagne de sensibilisation des organisations des jeunes ciblant les enfants (méthodologie de pairs, entre personnes de même âge et/ ou situation sociale); Plaidoyer avec universités, centres de formation et entreprises pour encourager la migration professionnelle réglementée et les échanges d'étudiants avec les universités espagnoles.</p>			